Accès à des services d'assistance juridique

L'accès au système juridique peut prendre du temps et coûter cher, mais les réponses à vos questions juridiques ne sont qu'à un coup de fil. ARAG peut aider à minimiser le temps et les efforts consacrés à la recherche de ressources juridiques en ligne.

Assistance juridique téléphonique

Vous avez accès à une assistance juridique téléphonique qui vous permet d'obtenir, en toute confidentialité, une aide et des renseignements généraux en lien avec tout problème juridique afin de comprendre vos droits et vos options.

Les avocats de l'assistance juridique téléphonique n'effectuent pas de recherche se rapportant à un cas en particulier et n'examinent pas de documents.

Exemples de questions que vous pouvez poser à un avocat de la ligne d'assistance :

- « J'agrandis ma concession et je ne comprends pas les modalités du bail. Pouvez-vous m'aider ? »
- « J'aimerais rédiger un testament. Comment puis-je le faire et quelles sont les exigences juridique d'un testament ? »

Service d'examen de documents juridiques

Un avocat révisera un document juridique simple que vous avez reçu et vous retournera une copie annotée pour que vous compreniez quelles sont les conséquences générales pour vous.
Vous devez soumettre le document intégral à l'avocat.
Le document doit être d'un maximum de huit pages, recto seulement, en caractères lisibles.
Ce service comprend, sans s'y limiter une lettre que vous avez reçue, un contrat de biens ou de services ou un bail commercial.
Le service d'examen de documents juridiques exclut tout document faisant partie d'une action en justice ou d'une procédure en cours.
Vous pouvez recourir au service d'examen de documents juridiques jusqu'à douze (12) fois par année.

Bibliothèque de documents juridiques

Vous avez accès illimité à une bibliothèque de documents juridiques. Ces documents sont courants et rédigés par des avocats, sous forme de modèles guidés que vous pouvez personnaliser.

Chaque titulaire de contrat a droit à son compte, mais il n'y a pas de limite au nombre de fois où vous pouvez consulter le Centre de documents.

Pour créer un compte, visitez: **documentcentre.arag.ca/fr**. Puis, à l'étape 1, Créer un compte, entrez le code de client.

Exemples de documents auxquels vous avez accès : contrats de bail résidentiel, documents de testament, documents de procuration, accords de séparation, accords prénuptiaux et de cohabitation, et plus encore !

Services juridiques supplémentaires

Rédaction de lettres simples à caractère juridique

Un avocat rédigera une lettre simple que vous pourrez ensuite envoyer. Ce service vous aide à préparer des documents simples, par exemple une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre de démission, etc.
Ce service exclut les documents juridiques complexes comme les testaments, les procurations, les contrats, les ententes de prêt, les documents relatifs à la location d'un bien ou les contrats de cohabitation ou de séparation.
Ce service ne peut être utilisé si le litige fait l'objet d'une action en justice ou d'une procédure en cours.
Vous pouvez recourir au service de rédaction de lettres juridiques simples jusqu'à douze (12) fois par année.

Assistance en cas de vol d'identité

Nous vous donnerons accès à une assistance si vous êtes victime d'un vol d'identité, afin que vous puissiez parler à un expert.
Ce service vous fournit des conseils généraux pour vous protéger contre l'usurpation d'identité. Si vous croyez être victime d'un vol d'identité, ce service vous fournit également une assistance directe pour vous aider à retablir votre identité.
Ce service est disponible 7 jours sur 7, de 9 h à 18 h, heure normale de l'Est (HNE).
Pour prendre un rendez-vous téléphonique avec un expert en rétablissement de l'identité, veuillez appeler la ligne d'assistance juridique.

Assistance en matière de ressources humaines

Nous vous fournirons un accès à une assistance en matière de ressources humaines. Vous pourrez ainsi parler à un professionnel en ressources humaines en mesure de vous fournir de l'information sur des questions affectant votre entreprise.
Ce service est disponible du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, heure normale de l'Est (HNE).

Des services d'assistance juridique qui garantissent la gestion éclairée de vos risques juridiques. • ARAG.ca

Pour tous les détails concernant la ligne d'assistance juridique et les services d'assistance juridique, veuillez lire le libellé de la police. Les polices d'assurance de protection juridiques d'ARAG Solutions juridiques sont souscrites par HDI Global Specialty SE.